

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 10 Octobre 2022.

Objet :

**SUBVENTION 2022 A
LA MAISON DES
SYNDICATS**

Le Conseil Municipal de la Ville d'AULNOYE-AYMERIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation de son Maire en date du 3 Octobre 2022.

Présents : ADELINET Jeannine, ALEXANDRE VIRGILE Dominique, BAUDOUX Bernard, BERNARD Serge, CARPENTIER François, DEHIER Philippe, DEMILLY Nicole, DENEUBOURG Sandrine, DENYS Agnès, DEPRET Kévine, DESSE Janique, DESSE Perrine, DURIEUX Jean, DURSENT Sébastien, GEORGES Hugo, LAGRENE Laurent, LEROY Brigitte, N'DIAYE Betty, PALMISTE Logan, PARIS Vanessa, THURETTE Pascal, TOURNAY Sylvie, WAGER Corinne, WAGER Michel, YEDDOU Leïla.
(25 membres).

Ont donné procuration : CARON Marianne (à PALMISTE Logan), OUMHETA Bilel (à DENYS Agnès), VOLKAERT David (à BAUDOUX Bernard),
(3 membres).

Excusée : MAIRIAUX Isabelle.
(1 membre).

La séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur Bernard BAUDOUX, MAIRE.

Mme Agnès DENYS, première adjointe, a été nommée secrétaire.

Vu la délibération n°244 du Conseil Municipal du 23 mars 2022 portant adoption du budget primitif 2022 ;

Rappelons que l'association Union Locale CGT d'Aulnoye-Aymeries, sise Maison des Syndicats, a comme activité principale la défense des salariés, des sans-emploi ainsi que la défense juridique devant les Prud'hommes et la cour d'Appel. Pour exercer au mieux ces activités, il est proposé le versement une subvention d'un montant de 1 000 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

Autorise le versement d'une subvention de 1 000 € à l'Union locale CGT, sise Maison des syndicats.

Dit que les crédits sont prévus au Budget supplémentaire 2022 ;

Ont voté pour : Mmes Adelinet, Caron (par procuration), Demilly, Deneubourg, Denys, Dépret, Desse Janique, Desse Perrine, Leroy, N'Diaye, Paris, Tournay, Wager, Yeddou et MM Alexandre Virgile, Bernard, Carpentier, Dehier, Durieux, Dursent, Lagrené, Oumheta (par procuration), Palmiste, Thurette, Volkaert, Wager.

Et ont les membres présents, signé lecture faite.

« Pour extrait certifié conforme ».

A Aulnoye-Aymeries, le 10 Octobre 2022.

Le Maire,

NOUS, MAIRE D'AULNOYE-
AYMERIES
Certifions avoir procédé à l'affichage
public
de cette décision et la déclarons
exécutoire à compter du

20/10/22

